

Objet: Vote du CA/CG/Affect de résultat - saint_cernin - 2023_021

Séance du mardi 04 avril 2023

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée.

s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance

Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés:

27/03/2023

Absents: Christelle CHAUVET

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUJOLS André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 732.78	409 847.12		409 847.12	1 732.78
Opérations de l'exercice	932 633.58	1 238 492.78	347 998.51	952 478.54	1 280 632.09	2 190 971.32
TOTAUX	932 633.58	1 240 225.56	757 845.63	952 478.54	1 690 479.21	2 192 704.10
Résultat de clôture		307 591.98		194 632.91		502 224.89
				Restes à réaliser	685 662.77	
				Besoin/excédent de financement Total	183 437.88	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		201 131.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 015-211501754-20230404-2023_021-DE

307 591.98 au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré à SAINT CERNIN, le 04/04/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 11/04/2023
et publication ou notification du 12/04/2023

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard

RF PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2023 015-21 1501754-20230404-2023_021-DE